

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1010 autorisant à effectuer des travaux supplémentaires divers agents des Travaux publics.

n° 1010

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 août 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés à effectuer des travaux supplémentaires rémunérés par des indemnités horaires, les agents dont les noms suivent : Neri, mécanicien ; Wersing, mécanicien remorqueur ; Guillemoto, maître de phares ; Maolid Daoud, chauffeur ; Barre Hussein, chauffeur ; Ali H. Bachir, aide-mécanicien ; Mohamed Abdallah, charpentier ; Omar Abdallah, agent des P.T.T. ; Farah Hassan, mécanicien ; Ali Abdallah, aide-mécanicien ; Mohamed Nassib, matelot ; Kaissar Youssef, mécanicien ; Aboubaker (A.), patron de vedette ; Hassan Warsama, mecanicien ; Omar Ibrahim, matelot ; Ahmed Ali, matelot ; Bourale Omar, patron remorqueur ; Said Oubadi, mécanicien ; Mohamed Noba, aide-mécanicien ; Abdillahi (W.), matelot ; Mohamed Housseini, matelot ; Saleh (M.), matelot ; Youssouf (S.), patron de vedette. Ces dispositions sont valables pour le troisième trimestre de l'année 1953.